

occupons comme station service de l'Atlantique de façon à y maintenir le plein emploi tout l'année, et, de fait, d'y augmenter l'embauche en améliorant ainsi la situation économique de l'ensemble de la région.

Je ne suis pas satisfait de ce qui se passe dans ma province en ce qui concerne le Canadien National; je ne le suis pas davantage de ce qui se passe au Canada. J'ai l'impression que le seul rôle qu'un parlementaire puisse jouer à l'égard du Canadien National, c'est d'approuver automatiquement toutes les demandes de ses représentants qui viennent à la Chambre demander une aide financière. Mais quand il s'agit des démarches que nous tentons pour l'amélioration ou le maintien d'un service, nos appels tombent dans l'oreille d'un sourd. Ce rôle de machine à voter ne me plaît pas du tout. Je trouve que la compagnie est dans l'obligation de tenir compte davantage de ce que nous réclamons à la Chambre. Lorsque nous formulons une plainte légitime ou que nous faisons une proposition réfléchie, il lui appartient, à mon avis, d'étudier cette plainte ou cette proposition et, si possible, d'y donner suite.

Des voix: Bravo!

• (9.50 p.m.)

M. Carter: Je ne suis pas particulièrement satisfait du traitement appliqué par le CN, à Saint-Jean, aux marchandises qui arrivent endommagées à la gare. Je suis certain de me faire le porte-parole de bien des gens et surtout des employés du CN en disant qu'il est nécessaire d'adopter un nouveau système au lieu de la méthode autocratique actuelle. En un an, ces marchandises représentent une somme considérable et méritent d'être traitées d'une façon plus équitable qu'à l'heure actuelle.

Pour terminer, j'invite vivement le ministre à comparaître devant le comité qui aura de nombreuses questions à lui poser. Comme l'a déjà dit mon collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath), nous le questionnerons au sujet de l'hôtel Terre-Neuve, des services côtiers du CN, de son service d'autocars, et autres aspects de son exploitation dans notre province et, en fait, dans tout le Canada.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'aimerais intervenir brièvement dans ce débat. Je vais surveiller l'horloge d'un œil et je garantis au leader du gouvernement à la Chambre que je laisserai suffisamment de temps pour que la deuxième lecture de ce bill, à laquelle il tient tant, ait lieu. Le bill C-186 prévoit une assistance financière pour l'exploitation du CN. Un des domaines de l'exploitation du CN qui sera financé est le programme d'informatique dont j'aimerais parler, car il affecte de façon vitale certaines régions que je représente. Le nouveau centre d'informatique sera créé dans la ville de Brantford et desservira ma région. Lorsqu'il fonctionnera pleinement, toutes les gares actuelles de Courtland, Delhi, Simcoe, Jarvis, Cayuga, Hagersville et Caledonia seront supprimées, ce qui entraînera inévitablement des mises à pied.

Mes premières préoccupations vont à la qualité du service dont pourront disposer les municipalités qui étaient jusqu'à présent desservies par ces gares. On a beaucoup parlé ce soir du traitement de données. Le servo-centre dispensera un service rationalisé et la plupart des opérations seront effectués par ordinateur. Il y a quelques jours, un député a parlé des résultats obtenus par les ordinateurs et les a bien résumés en employant

[M. Carter.]

l'expression «GIGO» qui signifie «garbage in—garbage out.» Les ordinateurs, en effet, ne donnent des résultats erronés que dans la mesure où on leur a fourni des données ou des programmes imparfaits. A voir les résultats que donne l'ordinateur de la Commission d'assurance-chômage je suis sûr qu'il serait d'accord pour dire qu'il y a beaucoup de «déchets». Tous les députés, quel que soit leur parti, s'efforcent en permanence de démêler les erreurs commises par les ordinateurs. C'est pourquoi j'ai mis les plus grandes réserves quant à l'utilisation d'un ordinateur pour répartir les voitures de chemins de fer et pour répondre aux questions posées par les usagers dans les domaines dont je viens de parler.

Nous n'aurons plus besoin de chefs de gares, d'agents ou d'aides et les voyageurs ne trouveront plus ce contact personnel. Après tout, qui peut le mieux répondre aux problèmes des voyageurs sinon la personne qui connaît le mieux les questions locales? Désormais, ces problèmes seront résolus par un employé du bureau de Brantford à 25 ou 35 milles de là et l'on peut facilement imaginer l'embouteillage qui se produira quand il essaiera de retrouver une voiture qui aurait dû être décrochée à Delhi mais qui a abouti à Caledonia 40 milles plus loin. Nous imaginons facilement l'expéditeur en train de se ronger les ongles en attendant que le wagon puisse être chargé et acheminé.

Ce qui me préoccupe également, c'est le sort des employés qui seront déplacés à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau programme. Nous voulons savoir ce qu'il adviendra des agents des chemins de fer. Comme je l'ai récemment demandé à la Chambre au ministre des Transports (M. Jamieson) lors de la période des questions orales, ces agents conserveront-ils leurs ancienneté, leurs droits de pension et ainsi de suite? Je suppose que la réponse sera positive et qu'on pourra les employer ailleurs. Mais n'oublions pas qu'ils ont fondé leurs foyers dans les municipalités où ils travaillent actuellement. On va maintenant leur demander de parcourir jusqu'à 40 milles pour prendre un emploi de bureau s'ils veulent conserver leur emploi auprès du CN.

Voilà les deux problèmes que pose, à mon avis, la création des servo-centres: premièrement, la qualité du service rendu à la communauté et, deuxièmement, les répercussions du programme sur la carrière des employés du CN.

M. John L. Skoberg (Moose-Jaw): Monsieur l'Orateur, mon collègue de Timiskaming (M. Peters) m'a dit que si je puis convaincre la Chambre, et notamment le président de la Commission canadienne des transports, que le transport par chemin de fer demeure une réalité et un ingrédient fondamental du système des transports dans notre pays, je devrais briguer la direction de mon parti.

Des voix: Bravo!

M. Skoberg: Tant que le titulaire actuel demeurera président de la Commission, je sais que ce serait impossible. Là-dessus, je reprends mon siège.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des transports et des communications.)